

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2143

19 août 2015

SOMMAIRE

Axius European CLO S.A.	102859	Signina Capital	102830
Camso Holding S.à r.l.	102831	Simplace S.A.	102827
Dornach	102864	SLCA, Société Luxembourgeoise de Courtage en Assurance SA	102827
Dornach	102864	Société Européenne de Boissons S.A.	102834
Dornach	102864	Sopax S.A.	102834
DV III General Partner S.A.	102864	Sopra Steria PSF Luxembourg S.A.	102835
European Infrastructure Debt - Euro Fund SCSp	102847	Square Investments S.à r.l.	102835
European Infrastructure Debt - Sterling Fund SCSp	102849	Square Investments S.à r.l.	102847
EVRAZ Greenfield Development S.A.	102827	Square Investments S.à r.l.	102836
Finlink S.A.	102834	Starmaker S.A. - SPF	102847
Icon SubCo S.à r.l.	102836	Starmaker S.A. - SPF	102851
Intelsat Investment Holdings S.à r.l.	102824	Starmaker S.A. - SPF	102849
Inventum S.A.	102828	Starmaker S.A. - SPF	102849
Mosaic Co-Investors S.à r.l.	102835	Steinfort Energy S.A.	102851
NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung	102818	Sweden Lux Incentive 2012 S.A.	102854
Paradisi Holding S.à r.l.	102855	Syniverse Technologies Limited Luxembourg S.à r.l.	102821
P.M. Optima S.à.r.l.	102818	TDK Europe S.A.	102859
Poivre Stabilité Secs	102851	Tiberius Commodity Fund of Funds	102854
Realcare GmbH	102818	Tilma Holding S.A., SPF	102860
Rénovation P. Bettendorf S.à r.l.	102857	Tishman Speyer Point Partners S.à r.l.	102854
Rivka S.A.	102864	TOP Audit	102862
Sabatelli 3 S.à r.l.	102818	Top Secret S.à r.l.	102862
Sano Transports S.à r.l.	102823	Tracol Immobilier S.A.	102857
SCHMOLZ + BICKENBACH Luxembourg S.A.	102823	TreeTop Asset Management S.A.	102857
Scierie Strotz Frères	102823	TS Holdings (Paris) S.à r.l.	102862
Scorlux SICAV-SIF	102824	TS ODS Holdings II S.à.r.l.	102863
Seqvoia	102824	Tyrus Capital Event S.à r.l.	102859
Services et Assistance Comptables «Coducal» S.à.r.l.	102827	Tyrus Capital Opportunities S.à r.l.	102859
Shark Medical S.A.	102828	Vita Holding S.à r.l.	102829
		Weinberg Real Estate Co-Invest S.A.	102860
		Worrus Holding S.à r.l.	102821

NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 18, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 25.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015095455/9.
(150106323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

P.M. Optima S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 107.176.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015095477/9.
(150105193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Sabatelli 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 177.319.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 16 juin 2015 l'associé de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Ralph Rosenberg de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2015;

- nommé Paul Wasserman, né le 18 octobre 1972 au Texas, États-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au 600 Travis Street, Suite 7200, Houston, Texas 77002, États-Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 17 juin 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015095576/18.

(150105455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Realcare GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 15, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 197.903.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Frau Lénaïck BERTRAND, Kitadirektorin, geboren in Rennes (Frankreich) am 19. Januar 1968, beruflich wohnhaft in L-3340 Huncherange, 15, route d'Esch,

2) Herr Philippe Pascal JAMIN, Direktor, geboren in Nancy (Frankreich) am 24. Dezember 1965, beruflich wohnhaft in L-3340 Huncherange, 15, route d'Esch,

3) Herr Yvon BERTRAND, Rentner, geboren in Rostrenen (Frankreich) am 4. März 1938, beruflich wohnhaft in L-3340 Huncherange, 15, route d'Esch, vertreten durch Frau Lénaïck BERTRAND, vorgenannt, aufgrund von ihm erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

4) Frau Martine Josette Odette FOULON, Rentnerin, geboren in Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Frankreich) am 8. September 1952, beruflich wohnhaft in L-3340 Huncherange, 15, route d'Esch, vertreten durch Frau Lénaïck BERTRAND, vorgenannt, aufgrund von ihr erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Die genannten Vollmachten, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden

Welche erschienenen Parteien, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersuchten, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den diesbezüglichen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Name der Gesellschaft ist „REALCARE GmbH“ (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist:

- die Studie, die Einrichtung, die Gründung, die Betreuung, die Gestaltung, die Kontrolle sowie die Verwaltung von einer oder mehreren Strukturen spezifisch zu der Erziehung und Aufnahme von Kindern gemäß den gesetzlichen Vorschriften,

- alle Art von Ratschlägen- und Fortbildungsdienstleistungen im Bereich Bildung und Erziehung um die Kinder im Vorschulalter für die Akteure des Sektors.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls alle Art von Informatikdienstleistungen sowie die Organisation von Events, kulturellen Veranstaltungen und Freizeitaktivitäten für die Kinder und deren Eltern.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Zweck der Gesellschaft ist auch die Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, gleich in welcher Form, und jede andere Form von Investitionen, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder in jeder anderen Form sowie die Veräußerung durch Verkauf, Tausch oder in jeder anderen Form von Wertpapieren jeder Art und die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bettemburg. Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Agenturen sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland eröffnen.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt dreizehntausend Euro (13.000,-EUR), eingeteilt in dreizehntausend (13.000) Anteile von jeweils einen Euro (1,- EUR).

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden so, wie dies in Artikel 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Das Guthaben des Unternehmens wie in seiner Jahresinventar angegeben stellt den Nettogewinn des Geschäftsjahres, nach Abzug der laufenden Geschäftskosten, Abschreibungen und sonstigen Kosten, dar. Fünf Prozent (5%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt. Diese Zuführung ist nicht weiter verpflichtend, wenn die Reserve auf zehn Prozent (10%) des Kapitals ansteigt.

Der verbleibende Betrag steht gegebenenfalls den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Bei einer Anteilsübertragung zwischen Teilhaber wird der Wert der Anteile einvernehmlich festgelegt.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder durch den Tod eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung der übrigen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten. In diesem Falle besitzen die übrigen Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, welches binnen dreißig (30) Tagen ausgeübt werden muss.

Ist bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes, keine Einigung zu erzielen, so wird der Wert der Anteile von einem unabhängigen Sachverständigen anhand des Verkehrswertes festgelegt

Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen. Diese Person muss zuerst durch Beschluss der Gesellschafter die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, zugelassen werden. Die Zulassung kann nur aus berechtigten Gründen verweigert werden.

Es kann eine privatschriftliche Gesellschaftervereinbarung, die Beziehungen zwischen Gesellschafter und/oder Beziehungen zwischen Gesellschafter und bestimmten natürlichen und juristischen Personen darstellt, geschlossen werden. Ein

solcher Vertrag allein durch den Umstand seiner Unterzeichnung hat zwischen Parteien die gleiche Bedeutung und gleiche verbindliche Tragweite wie bei den hier geschriebenen Statuten.

Ein solcher Vertrag wird erst dann gegenüber der Gesellschaft bindend, wenn er der Gesellschaft gegenüber ordnungsgemäß angezeigt oder von dieser angenommen worden ist. Jedoch kann er nur nach entsprechender Veröffentlichung, Dritten entgegengehalten werden.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Untersagung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jederzeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, ernannt oder abberufen werden können.

Der oder die Geschäftsführer können aber nur gemeinsam und einstimmig, Prokuristen oder Leiter der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in einer Prokura bestimmt werden müssen.

Art. 13. Die Geschäftsführer werden durch die Ausübung ihres Mandates nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 15. Beschlüsse sind nur rechtskräftig, wenn sie von mehr als der Hälfte des Gesellschaftskapitals akzeptiert wurden. Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung betreffen, werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig (75) Prozent des Kapitals darstellen. In Fällen, in denen die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen, welche aufgrund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in einem Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden. Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en) ausgeführt, welche(r) kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Vergütung festlegen.

Art. 18. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.

Einzahlung der Anteile

Alle dreizehntausend (13.000) Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

- Frau Lénaïck BERTRAND, vorgeannt,	3.120
- Herr Philippe JAMIN, vorgeannt,	6.630
- Herr Yvon BERTRAND, vorgeannt,	1.625
- Frau Martine Josette Odette FOULON, vorgeannt,	1.625
TOTAL:	13.000

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend fünfzig Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Sie fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-3340 Huncherange, 15, route d'Esch.
- 2) Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:
 - Frau Lénaïck BERTRAND, Kitadirektorin, geboren in Rennes (Frankreich) am 19. Januar 1968, beruflich wohnhaft in L-3340 Huncherange, 15, route d'Esch, als technische Geschäftsführerin,
 - Herr Philippe JAMIN, Direktor, geboren in Nancy (Frankreich) am 24. Dezember 1965, beruflich wohnhaft in L-3340 Huncherange, 15, route d'Esch, als kaufmännischer Geschäftsführer, sein Auftrag wird ohne Entgelt ausgeübt.
- 3) Die Gesellschaft wird rechtmäßig in allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben erschienenen Personen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Lénaïck BERTRAND, Philippe Pascal JAMIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 juin 2015. Relation GAC/2015/5105. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015100745/144.

(150110706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Syniverse Technologies Limited Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.314.175,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 109.389.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du Gérant de classe B, à savoir Mathieu Gangloff, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015095608/14.

(150105432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Worrus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 31.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.194.

L'an deux mille quinze, le cinq juin

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PERSEUS LLC, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à RU-191180 Saint Petersburg, le Quai de la Rivière Fontanka, Maison 76, Bât. V, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à sous le numéro 1037843061607, ici représentée par Madame Doriane Havrenne, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1 juin 2015

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de WORRUS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social au 26 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, («la Société»), constituée sous la dénomination de WORRUS HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Mersch, en date du 16 Novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro

423 du 27 Février 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 Juillet 2015, publié au Mémorial numéro 2844 du 09 Octobre 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par vingt cinq milles (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre Cents (EUR 1,24) chacune.

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de supprimer la valeur nominale actuelle de vingt cinq milles (25.000) parts sociales existantes et représentant l'entière du capital social fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Deuxième résolution

L'associé décide de convertir le capital social avec effet au 1 janvier 2015, de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), en deux millions cent dix neuf milles quatre cent onze roubles et dix cents (RUB 2.119.411,10) au taux de change de EUR 1 = 68,3681.

Troisième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent quatre vingt huit roubles et quatre vingt dix Kopecks (RUB 588,90) pour le porter de son montant actuel -après conversion- de deux millions cent dix neuf mille quatre cent onze Roubles et dix Kopecks (RUB 2.119.411,10) à deux million cent vingt milles Roubles (RUB 2.120.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles, par apport en numéraire de la somme de cinq cent quatre vingt huit Roubles et quatre vingt dix Kopecks (RUB 588,90).

Le montant de cinq cent quatre vingt huit roubles et quatre vingt dix Kopecks (RUB 588,90) est dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'associé décide de changer le nombre de parts sociales en deux million cent vingt milles roubles (2.120) et de leur attribuer une valeur nominale de mille Roubles (RUB 1.000,-) chacune.

En conséquence des résolutions ci-dessus, le capital social de la Société est désormais fixé à deux millions cent vingt mille Roubles (RUB 2.120.000,-) représenté par deux mille cent vingt (2.120) parts sociales, ayant une valeur de mille Roubles (RUB 1.000,-) chacune, entièrement détenues par l'associé unique.

Cinquième résolution

L'associé décide de conférer tous pouvoirs au gérant de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de EUR en RUB et pour procéder à l'échange des vingt cinq milles (25.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre Cents (EUR 1,24) chacune contre deux million cent vingt milles (2.120) parts sociales de mille Roubles (RUB 1.000,-).

Sixième résolution

L'associé décide, avec effet au 1 janvier 2015 de modifier l'article 5.1. des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux million cent vingt milles Roubles (RUB 2.120.000,-) représenté par deux mille cent vingt (2.120) parts sociales (les «Parts Sociales» et individuellement la «Part Sociale»), ayant une valeur de mille Roubles (RUB 1.000,-) chacune.»

Septième résolution

L'associé décide, avec effet au 15 juin 2015, de transférer le siège social de L-2340 Luxembourg 26, rue Philippe II au L-8422 Steinfort, 69, Rue de Hobscheid.

Huitième résolution

L'associé, avec effet au 15 juin 2015, décide de modifier l'article 4.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

4.1. Le siège social de la Société est établi à Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg.»

Neuvième résolution

L'associé décide de modifier l'article 5 en y ajoutant un point 5.4 ayant la teneur suivante

5.4. En plus des apports faits à la Société sous la forme de capital social, les associés auront la possibilité de souscrire aux Parts Sociales au moyen de paiements faits au capital social et, le cas échéant, au moyen de paiements additionnels faits au compte prime d'émission lié aux Parts Sociales nouvellement émises. Les associés auront également la possibilité de procéder à des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (compte 115 conformément au Plan Comptable Normalisé de Luxembourg pour les sociétés)

Dixième résolution

L'associé décide de modifier les paragraphes 13.3 et 13.4 de l'article 13 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

13.3. Le conseil de gérance ou le gérant unique n'est autorisé à acquérir tout type d'actifs et à vendre ceux-ci conformément à l'article 2 des présents statuts que sur autorisation préalable donnée par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.4. Le conseil de gérance ou le gérant unique ne peut prendre un engagement, une décision opérationnelle ou une obligation dont la valeur totale excède un montant d'un million Euros (EUR 1.000.000,-) sans l'accord préalable des associés représentant plus de la moitié du capital.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. HAVRENNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18212. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015100086/94.

(150109369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Sano Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 161.558.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015095611/10.

(150106152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

SCHMOLZ + BICKENBACH Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 164.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015095615/10.

(150106095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Scierie Strotz Frères, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 29, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 93.289.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095617/9.

(150105686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Scorlux SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 174.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095619/9.

(150106363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Sequoia, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 172.001.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095621/9.

(150105378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Intelsat Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 333.659,59.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.240.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of June,

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Intelsat S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B162.135 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Mathieu Giroto proxy (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith), being the sole shareholder of Intelsat Investment Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 8th July 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2263 of 23 September 2011 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 162.240.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30th June 2014, by deed of Me Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 2367 of 4 September 2014.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all thirty-three million five hundred forty-five thousand one hundred forty seven (33,545,147) shares, divided into two hundred ninety thousand two hundred fifty (290,250) Class I Shares and thirty-three million two hundred fifty-four thousand eight hundred ninety seven (33,254,897) Class II Shares in issue in the Company, so that the total corporate capital is represented and decisions can be validly adopted by the Sole Shareholder on all the items of the agenda.

II. Decisions shall be taken on the following items (all items being interrelated and resolved upon in one sole resolution):

- acknowledgment of the information as to the available reserves of the Company;

- decision to repurchase one hundred seventy-nine thousand one hundred eighty-eight (179,188) Class II Shares of the Company; determination of the repurchase price at one hundred US dollars (USD 100) per (repurchased) Class II Share being an aggregate amount of seventeen million nine hundred eighteen thousand eight hundred US dollars (USD 17,918,800) corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class II Shares including the nominal value thereof and the issue premium paid upon subscription;

- consequential reduction (i) of the issued capital of the Company by one thousand seven hundred ninety one US dollars and eighty-eight US dollar cents (USD 1,791.88) to three hundred and thirty-three thousand six hundred and fifty-nine US dollars and fifty-nine US dollar cents (USD 333,659.59) by way of cancellation of all the Class II Shares so repurchased and (ii) of the Class II Share Premium by an amount equal to the balance of the repurchase price;

- consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has an issued share capital of three hundred thirty-three thousand six hundred and fifty-nine US Dollars and fifty-nine US Dollar cents (USD 333,659.59) represented by a total of thirty-three million three hundred and sixty-five thousand nine hundred and fifty-nine (33,365,959) fully paid shares, divided into two hundred ninety thousand two hundred fifty (290,250) Class I Shares and thirty-three million seventy-five thousand seven hundred nine (33,075,709) Class II Shares each with a nominal value of one US Cent (USD0.01) (together, the "Shares") with such rights and obligations as set forth in the present Articles.”

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder noted the information as to the available reserves of the Company.

The Sole Shareholder resolved to repurchase one hundred seventy-nine thousand one hundred eighty-eight (179,188) Class II Shares of the Company for a repurchase price of one hundred US dollars (USD100) per (repurchased) Class II Share being an aggregate amount of seventeen million nine hundred eighteen thousand eight hundred US dollars (USD17,918,800) corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class II Shares including the nominal value thereof and the issue premium paid upon subscription.

In consequence of the above, the Sole Shareholder resolved to reduce (i) the corporate capital of the Company by one thousand seven hundred ninety one US dollars and eighty-eight US dollar cents (USD 1,791.88) to three hundred and thirty-three thousand six hundred and fifty-nine US dollars and fifty-nine US dollar cents (USD 333,659.59) by way of cancellation of all the Class II Shares so repurchased and (ii) the Class II Share Premium by an amount equal to the balance of the repurchase price.

The Sole Shareholder then resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item to be resolved upon the decision of the Sole Member was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2.100,- Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de juin,
par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Intelsat S.A., une société anonyme ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.135, représentée par Maître Mathieu Giroto, maître en droit, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l’enregistrement),

étant le seul associé (l’«Associé Unique») de Intelsat Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée le 8 juillet 2011 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2263, du 23 septembre 2011, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.240.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 juin 2014 par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2367 du 4 septembre 2014.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d’acter ce qui suit:

I. L’Associé Unique détient l’ensemble des trente-trois millions cinq cent quarante-cinq mille cent quarante-sept (33.545.147) actions entièrement libérées, divisées en deux cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante (290.250) Actions de Classe I et trente-trois millions deux cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (33.254.897) Actions de Classe II émises dans la Société, de sorte que l’entièreté du capital social est représentée et l’Associé Unique peut valablement prendre des décisions sur l’ensemble des points portés à l’ordre du jour.

II. Des décisions devront être prises sur les points suivants (tous les points étant étroitement liés et faisant l'objet d'une seule et même résolution):

- confirmation de l'information sur les réserves disponibles de la Société;
- décision de racheter cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit (179.188) Parts Sociales de Classe II de la Société; fixation du prix de rachat à cent dollars américains (100 USD) par Part Sociale de Classe II (rachetée), soit un montant total de dix-sept millions neuf cent dix-huit mille huit cents dollars américains (17.918.800 USD), ce qui correspond à un montant égal au prix de souscription initial payé pour ces Parts Sociales de Classe II, y compris la valeur nominale de celles-ci et la prime d'émission payée lors de la souscription;
- réduction en conséquence (i) du capital social de la Société d'un montant de mille sept cent quatre-vingt-onze dollars américains et quatre-vingt-huit cents (1.791,88 USD) pour le porter à trois cent trente-trois mille six cent cinquante neuf dollars américains et cinquante-neuf cents (333.659,59 USD) par l'annulation de l'ensemble des Parts Sociales de Classe II rachetées et (ii) de la Prime de Parts Sociales de Classe II d'un montant égal au solde du prix de rachat;
- modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 La Société a un capital social émis de trois cent trente trois mille six cent cinquante-neuf dollars des Etats-Unis et cinquante-neuf cents (333.659,59 USD) représenté par un total de trente-trois millions trois cent soixante-cinq mille neuf cent cinquante-neuf (33.365.959) actions entièrement libérées, divisées en deux cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante (290.250) Actions de Classe I et trente-trois millions soixante-quinze mille sept cent neuf (33.075.709) Actions de Classe II d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (0,01 USD) chacune (ensemble, les «Actions») et assorties des droits et obligations prévus par les présents Statuts.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a pris note des informations concernant les réserves disponibles de la Société.

L'Associé Unique a décidé de racheter cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit (179.188) Parts Sociales de Classe II de la Société pour un prix de rachat de cent dollars américains (100 USD) par Part Sociale de Classe II (rachetée), soit un montant total de dix-sept millions neuf cent dix-huit mille huit cents dollars américains (17.918.800 USD), correspondant à un montant égal à celui du prix de souscription initial pour ces Parts Sociales de Classe II, y compris la valeur nominale et la prime d'émission payée lors de la souscription.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé de réduire (i) le capital social de la Société d'un montant de mille sept cent dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-huit cents (1.719,88 USD) pour le porter à trois cent trente-trois mille six cent cinquante-neuf dollars américains et cinquante-neuf cents (333.659,59 USD) par l'annulation de l'ensemble des Parts Sociales de Classe II rachetées, et (ii) la prime de Classe II d'un montant égal au solde du prix de rachat.

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société tel que décrit dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à 2.100,- euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document faite à la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: GIROTTO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/06/2015. Relation: EAC/2015/14740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 01/07/2015.

Référence de publication: 2015105892/144.

(150115923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Services et Assistance Comptables «Coducal» S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.079.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015095625/10.

(150105808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Simplace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 126.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095633/9.

(150105928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

SLCA, Société Luxembourgeoise de Courtage en Assurance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 185.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095635/9.

(150105267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

EVRAZ Greenfield Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 168.803.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 20 mai 2015:

- Confirmation que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:

* Monsieur Alexander Gehrke

* Monsieur Giacomo Baizini

* Monsieur Kurt Nauer

pour une période se terminant lors de rassemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018

- Renouvellement du mandat d'Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- Démission d'EQ Audit S.à r.l. du mandat du commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat au 20 mai 2015.

- Nomination du mandat de Madame Natalia Gulyaeva, avec adresse professionnelle au L-1946 Luxembourg, 1 rue de Louvigny, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Pour la société

Signatures

Signataire autorisé / Signataire autorisé

Référence de publication: 2015099453/26.

(150109231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Inventum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.775.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015098384/17.

(150108529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Shark Medical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 108.011.

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de juin.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SHARK MEDICAL S.A.», ayant son siège social à L- 6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108011, constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 12 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1049 du 17 octobre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 16 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1140 du 1^{er} juin 2010, (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry PAELINCK-VAN MEERBEECK, gérant de sociétés, demeurant à L-8284 Kehlen, 12, rue des Romains.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Adrian VAN MEERBEECK, gérant de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon, 7, boîte 15, Place des Chasseurs Ardennais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry PAELINCKVAN MEERBEECK, gérant de sociétés, demeurant à L-8284 Kehlen, 12, rue des Romains.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que quarante-et-une (41) actions des quarante-deux (42) actions représentant le capital social fixé à quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-), de valeur nominale de mille euros chacune (EUR 1.000,-), toutes émises sous forme nominative, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel à L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle;
2. Modification subséquente de l'article 1, alinéa 2, des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel à l'adresse suivante: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1, alinéa 2, des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (alinéa 2). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Kehlen.».

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec sa reclassification du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. PAELINCK-VAN MEERBEECK, A. VAN MEERBEECK, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015095629/65.

(150105749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Vita Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 189.161.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 19 juin 2015, que la société Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P."), a cédé:

- six cent quatre-vingt-neuf (689) parts sociales et 16,66666663% de deux parts sociales détenues en indivis de la Société à la société Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P.");

- neuf cent quarante-neuf (949) parts sociales et 24,74746996% de deux parts sociales détenues en indivis de la Société à la société Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P.");

- neuf cent soixante-cinq (965) parts sociales et 18,99999997% de deux parts sociales détenues en indivis de la Société à la société Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P.");

- sept cent cinquante (750) parts sociales de la Société à la société Platinum Condor Principals International (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate

Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands ("Platinum Condor Principals International (Cayman), L.P.");

Suite à la cession, les parts sociales de la Société (i.e. 12.500) sont détenues comme suit:

- Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P.:
* 9.145 parts sociales et 39,58586344% de deux parts sociales détenues en indivis de la Société;
- Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P.:
* 689 parts sociales de la Société et 16,66666663% de deux parts sociales détenues en indivis de la Société;
- Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P.:
* 949 parts sociales et et 24,74746996% de deux parts sociales détenues en indivis de la Société;
- Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P.:
* 965 parts sociales et 18,99999997% de deux parts sociales détenues en indivis de la Société;
- Platinum Condor Principals International (Cayman), L.P.
* 750 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015100054/43.

(150109998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Signina Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 149.909.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of May.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the "Meeting") of the SIGNINA CAPITAL, a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable (SICAV)), established as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé (SIF)), having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register, section B, under number 149.909, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 3 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2478 on 21 December 2009.

The Meeting elected Nicolas Charbonnet, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Anne Molitor, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Garrett Killeen, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting (the "Bureau") having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I - the chairman notes that out of 336,363.00 shares in issue, 250,736.19 shares of the Company in issue (representing 74.54%) are present or represented, that the shareholders present or represented confirm having received all relevant documents required ahead of the meeting, and that hence the present meeting was validly and regularly constituted. It is further noted that out of 250,736.19 shares present or represented, 250,731.00 shares are voting in favour of the resolutions hereunder. Fractional shares are not considered for the vote.

II - The agenda of the meeting is as follows:

- i. to resolve upon the liquidation of the SICAV; and
- ii. if resolution i) is adopted, to appoint KPMG Luxembourg S.C., duly represented by Mr. Ziauddin Ahmad Hossen, as liquidator (the "Liquidator") of the SICAV and determine the Liquidator's powers and remuneration.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to put the Company into liquidation effective on the date of this notarial deed.

Second resolution

The Meeting resolved to appoint KPMG Luxembourg, a société coopérative, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Company register under number B149.133, duly represented by Mr Ziauddin Ahmad Hossen, as liquidator of the Company (the "Liquidator") with the powers determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). The Liquidator may implement all acts and operations specified in article 145 of the Law without any authorisation of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The Liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable in Luxembourg.

The Liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Meeting noted that the French translation of the present deed is not required anymore in accordance with article 26 (2) of the law of 13 February 2007 on specialized investment funds and that therefore no French translation of the present deed will follow the English version.

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the Meeting, the members of the Bureau, all of whom are known to the notary by their respective names, first names, civil status and residences, signed together with us, the Notary, the present original deed.

Signé: CHARBONNET, MOLITOR, KILLEEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16629. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015095632/67.

(150106129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Camso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.100.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.661.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Camso Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of eighteen million six hundred thousand United States Dollars (USD 18,600,000.-) and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.661, (the Company) incorporated by notarial deed on 28 July 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the Mémorial) number 2424 of 10 October 2011. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of the undersigned notary, on April 22nd, 2015, not yet published in the Mémorial.

THERE APPEARED:

Camoplast Solideal Inc, a company existing under Canadian Law, having its registered offices in J1J2E8 Quebec, Canada, 2144, King Ouest, Bureau 110, Sherbrooke, registered with the register of companies of Canada under the number 450903-0, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

duly represented by Mr Ahcène Boulhaïs, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the corporate capital in cash by an amount of USD 1,500,000.- so as to raise the corporate capital from its present amount of USD 18,600,000.- up to USD 20,100,000.- by the issue of fifteen (15) ordinary shares having a par value of USD 100,000.
2. Payment and subscription of the amount of the increase of capital by payment in cash by the sole shareholder.
3. Consequently amendment of article 5.1 of the articles of the company.
4. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one million five hundred thousand United States Dollars (USD 1,500,000.-) so as to raise it from its present amount of eighteen million six hundred thousand United States Dollars (USD 18,600,000.-) up to twenty million one hundred thousand United States Dollars (USD 20,100,000.-) by way of creation and issuance of fifteen (15) new ordinary shares having a par value of one hundred thousand dollars of the United States of America (USD 100,000.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Then:

Camoplast Solideal Inc, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe for fifteen (15) new ordinary shares, each having a par value of one hundred thousand dollars of the United States of America (USD 100,000), and to fully pay up such shares by payment in cash of an amount of one million five hundred thousand United States Dollars (USD 1,500,000.-).

The amount of one million five hundred thousand United States Dollars (USD 1,500,000.-) is as now available to the company as has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1 and 5.2 of the articles of incorporation of the Company so as to henceforth read as follows:

5.1. The share capital of the Company amounts to twenty million one hundred thousand United States of America (USD 20,100,000.-).

5.2. The share capital of the Company is represented by seventy-four (74) ordinary shares with a par value of one hundred thousand dollars of the United States of America (USD 100,000.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares), by forty (40) class A mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred thousand dollars of the United States of America (USD 100,000.-) each (the Class A MRPS), by fifty-seven (57) class B mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred thousand dollars of the United States of America (USD 100,000.-) each and by thirty (30) class C mandatory redeemable preferred shares with a par value of one hundred thousand dollars of the United States of America (USD 100,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 3,000.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Camso Holding S.à r.l., une société à responsabilité, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de dix-huit millions six cent mille dollars américains (USD 18.600.000,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.661 (la Société), constituée suivant acte notarié en date du 28 juillet 2011, publié au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» (le «Mémorial»), numéro 2424 du 10 octobre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, en date du 22 avril 2015, non encore publié au Mémorial.

A COMPARU:

Camoplast Solideal Inc, une société régie par de droit canadien, dont le siège social est établi au, 2144, King Ouest, Bureau 110, Sherbrooke, J1J2E8 Quebec, Canada, immatriculée auprès du registre des sociétés du Canada sous le numéro 450903-0, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

dûment représentée par Monsieur Ahcène Boulhaïs, employé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est comme suit:

1. Augmentation du capital social en numéraire d'un montant de USD 1.500.000,- pour porter le capital social de son montant actuel de USD 18.600.000,- à USD 20.100.000,- par l'émission de 15 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 100.000,-

2. Libération et souscription du montant de l'augmentation de capital par apport en numéraire par l'actionnaire unique.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la société.

4. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million cinq cent mille Dollars américains (USD 1.500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit millions six cent mille Dollars américains (USD 18.600.000,-) à vingt millions cent mille dollars américains (USD 20.100.000,-) par l'émission de quinze (15) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent mille Dollars américains (USD 100.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite:

Camoplast Solideal Inc., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze (15) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent mille Dollars américains (USD 100.000,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un versement en espèces d'un montant de un million cinq cent mille Dollars américains (USD 1.500.000,-).

Le montant de un million cinq cent mille Dollars américains (USD 1.500.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 et 5.2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social de la Société s'élève à vingt millions cent mille dollars américains (USD 20.100.000,-).

5.2. Le capital social de la Société est représenté par soixante-quatorze (74) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires), par quarante (40) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe A ayant une valeur nominale de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les PSPOR de Classe A), cinquante-sept (57) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe B ayant une valeur nominale de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) chacune et par trente (30) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe C ayant une valeur nominale de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Estimation

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.000,-

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare expressément qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BOULHAIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18835. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juin 2015.

Référence de publication: 201509295/149.

(150109461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Société Européenne de Boissons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.649.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

SOCIETE EUROPEENNE DE BOISSONS S.A.

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Michel DI BENEDETTO / Dominique MOINIL

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2015095637/19.

(150105221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Sopax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 142.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095641/9.

(150106125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Finlink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 159.030.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue extraordinairement le 19 mai 2015 au siège social de la société

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant échu, l'assemblée décide confirmer le renouvellement du mandat des mêmes administrateurs et du même commissaire aux comptes pour l'exercice 2013 et 2014 qui sont

écoulés et de les réélire pour une nouvelle période expirant à l'assemblée générale à tenir en 2016 et appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2015, comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Madame Vania BARAVINI, demeurant professionnellement au, 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Giovanni TAMPALINI, demeurant professionnellement au 5, Via Aldo Moro, I-25124 Brescia, Italie, Président et administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- A3T S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B158687.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015099489/26.

(150109639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Sopra Steria PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 100.554.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 30 avril 2015 que:

- Monsieur Eric BIERRY, né le 25 janvier 1974 à Strasbourg (France), demeurant à F-59110 Marcq-en-Baroeul, 16 avenue Petite Hollande, a été nommé avec effet immédiat en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2019,
- les mandats d'administrateurs de Monsieur John MORAN et de Madame Astrid ANCIAUX ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2019,
- la société MAZARS LUXEMBOURG, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10a rue Henri M. Schnadt, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015095642/19.

(150105143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Square Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 93.432.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095643/9.

(150105462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Mosaic Co-Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 711.886,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.771.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 16 juin 2015

En date du 16 juin 2015 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Cristina Lara, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 16 juin 2015.

- de nommer Sophie Zintzen, née le 2 décembre 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 16 juin 2015.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant A:

- John Perry

Gérants B:

- Hille-Paul Schut

- Neela Gungapersad

- Sophie Zintzen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015100616/26.

(150110307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Square Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 93.432.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095644/9.

(150105463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Icon SubCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 198.059.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Icon TopCo S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the registration of which is pending with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filled at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated hereabove has requested the officiating notary to state as follows the articles of incorporation (the "Articles") of a private limited company (société à responsabilité limitée):

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Icon SubCo S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles.

2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well

as the transfert by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3. The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4. An additionnal purpose of the Company is the acquisition or sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5. The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfert by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which is considers usefull for the accomplishment of these purposes.

3. Duration.

3.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for an amendement of these Articles.

4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers of the Company. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders of the Company, adopted in the manner required for an amendement of these Articles.

4.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers of the Company.

4.4. In the event that the board of managers of the Company determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occured or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

5. Share Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

5.2. The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendement of these Articles.

5.3. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

5.4. In addition to the corporate capital, payments from shareholders may be made under the form of a share premium. Such a share premium, if any, shall be allocated to a dedicated share premium account. Decisions as to the use of the share premium shall be taken by the manager(s) of the Company in compliance with the Law and these Articles.

6. Shares.

6.1. The Company's share capital is devided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2. The shares of the Company are in registered form.

6.3. The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder of the Company. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all right attached to that share until such representative has been appointed.

7.3. The shares are freely transferable among shareholders of the Company.

7.4. Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders of the Company subject to the approval of such transfer given by the shareholders of the Company at a majority of three quarters of the share capital of the Company.

7.5. Any transfer of shares becomes effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.6. In the event of death, the shares of the deceased shareholder of the Company may only be transferred to new shareholders of the Company subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders of the Company representing a majority of three quarters of the share capital of the Company. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any legal heir of the deceased shareholder.

C. Decision of the shareholders

8. Collective decisions of the shareholders.

8.1. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles.

8.2. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares held by it.

8.3. A shareholder of the Company may be represented at a shareholders' meeting of the Company by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder of the Company.

8.4. In case and as long as the Company has not more than twenty five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders of the Company may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder of the Company shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded at least ten (10) calendar days before the date of the decision and shall cast his vote in writing. The written resolutions of the shareholders of the Company will be validly taken without complying with the prior notice of ten (10) calendar days, if all the shareholders of the Company have waived such a requirement in writing.

8.5. In the case of a sole shareholder of the Company, such shareholder shall exercise the power granted to the general meeting of shareholders of the Company under the provision of Section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder of the Company, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders of the Company shall be exercised by the sole shareholder of the Company.

9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders of the Company shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings. If all shareholders of the Company are present or represented at a general meeting of shareholders of the Company and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

10. Quorum and vote.

10.1. Each shareholder of the Company is entitled to as many votes as it holds shares.

10.2. Save for a higher quorum and/or majority provided in these Articles or by Law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders of the Company holding more than half of the share capital, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders of the Company shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the portion of share capital represented.

11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

12. Amendments of the Articles. Any amendment of the Articles requires the approval of a majority of shareholders of the Company representing three quarters of the share capital.

D. Management

13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1. The Company shall be managed by one or several managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". If the Company has several managers, the managers form a board of managers (conseil de gérance) (the "Board of Managers").

13.2. If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "Board of Managers" used in this article is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3. The Board of Managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of shareholders of the Company.

13.4. The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

13.5. Notwithstanding Article 13.4 above, the following decisions will require the favourable vote of two Category A Managers:

13.5.1. Approval of the annual budget of the Company;

13.5.2. Approval of capital expenditures exceeding an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) unless this decision has been included in the annual budget of the Company;

13.5.3. Decision to submit to the shareholder(s) a proposal in view of the capital increase, capital reduction, creation or issuance of any shares of the Company;

13.5.4. Decision in relation to the distribution of profits to the shareholders of the Company by way of dividend, (interim or final) and capitalization or distribution of reserves of the Company or otherwise respectively, where required by law decision to submit a relevant proposal to the general meeting of shareholders in relation to the foregoing;

13.5.5. Decision in relation to entering into a joint venture/partnership with any third party or forming any subsidiary to the Company;

13.5.6. Decision to convene the shareholders resolve upon the winding up or dissolution of the Company;

13.5.7. Decision to convene the shareholders to appoint or dismiss any Manager or any other officers of the Company;

13.5.8. Decision in relation to the commencement of any legal proceedings or defence thereof;

13.5.9. Decision to convene the shareholders to amend these Articles; and

13.5.10. Decision to enter into agreements or to bind the Company for an amount beyond a threshold to be determined from time to time by the Board of Managers

13.6. The sole manager or, if the Company has more than one manager, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director(s) or agent(s) and shall determine the director's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

14. Election, removal and term of office of managers.

14.1. The managers shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2. The managers may be removed from office at anytime, without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

15. Convening meetings of the Board of Managers.

15.1. The Board of Managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2. Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to managers at least twenty four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers which has been communicated to all managers.

15.3. No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Managers.

16. Conduct of meetings of the Board of Managers.

16.1. The Board of Managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meeting of managers.

16.2. The chairman, if any, shall chair all meetings of the Board of Managers. In his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent only one other manager.

16.4. Meeting of the Board of Managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing

an effective participation in the meeting, provided that such a meeting is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.6. The Board of Managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions.

17. Minutes of the meeting of the Board of Managers - Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers, including at least one (1) Category A manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers, including at least one (1) Category A manager.

17.2. Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceeding or otherwise, shall be signed by the sole manager.

18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board of Managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

19. Auditor(s).

19.1. In case and as long as the Company has more than twenty five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2. An internal auditor (or an independent auditor, as the case may be) may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3. The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

20. Financial year. The financial year shall begin on the first (1st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3. Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5. Upon recommendation of the Board of Managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profit shall be used in accordance with the Law and these Articles.

21.6. Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1. The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

22.2. Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

G. Liquidation

23. Liquidation.

23.1. In the event of dissolution of the Company in accordance with article Erreur! Source du renvoi introuvable. of these Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidator shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

24. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be governed by the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2015.

Suscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows: twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Icon TopCo S.A., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the entire share capital of the Company, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite term:

Category A managers:

- Mr Hyung Rock Nam, born in Republic of Korea, on 11 October 1981 with professional address at 88 Uisadang daero (Yoido-dong), Yeongdeungpo-gu, Seoul, Korea.
- Mr Myoung Soo Lee, born in Republic of Korea, on 19 February 1987 with professional address at 88 Uisadang daero (Yoido-dong), Yeongdeungpo-gu, Seoul, Korea.

Category B managers:

- Mrs. Delphine Bircker, born in la Fère (France) on 30 May 1981, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mrs. Carla Maria Alves Silva, born in São Salvador, Mirandela (Portugal) on 13 September 1974, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed drawn up in Luxembourg on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Icon TopCo S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, étant en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

dûment représenté par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 4 juin 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparantes et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrements.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

1. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Icon SubCo S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

2. Objet Social.

2.1. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3. Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

2.5. L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par l'achat, l'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.6. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière et de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute à tout moment avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré dans toute autre commune au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance de la Société.

4.4. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance de la Société estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra provisoirement transférer son siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital Social - Parts sociales

5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition d'avoir assez de réserves distribuables ou lorsque le rachat résulte d'une réduction du capital de la Société.

5.4. En complément du capital social, les paiements des associés peuvent prendre la forme d'une prime d'émission. Cette prime d'émission, le cas échéant, sera affectée à un compte de prime d'émission dédié. Les décisions relatives à l'utilisation de la prime d'émission seront prises par les Gérant(s) en vertu de la Loi et des présents Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1. Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à la/aux part(s) sociale(s) concernée(s), jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de la Société.

7.4. Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés de la Société représentant une majorité des trois quarts du capital social de la Société.

7.5. Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.6. En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé de la Société pourront uniquement être transférées au nouvel associé de la Société sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants de la Société à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décision des associés

8. Décisions collectives des associés.

8.1. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

8.2. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3. Un associé peut être représenté à une assemblée générale des associés de la Société en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un associé.

8.4. Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voies de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées au moins dix (10) jours calendaires avant la date de la décision et votera par écrit. Les décisions écrites des associés de la Société seront prises valablement sans respecter ce délai de dix (10) jours calendaires, si tous les associés de la Société ont renoncé à cette formalité par écrit.

8.5. En cas d'associé unique de la Société, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société en vertu des dispositions de la Section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à "l'assemblée générale des associés" devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés de la Société seront exercés par l'associé unique.

9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et aux heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

10. Quorum et vote.

10.1. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2. Sous réserve d'un quorum et/ou d'une majorité plus élevé(e) prévu par les présents Statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée

ou lors des premières résolutions écrites, les associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des voix exprimées, sans préjudice du nombre de parts sociales représentées.

11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

12. Modifications des Statuts. Toute modification des Statuts requiert l'accord d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1. La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants divisés en deux (2) catégories nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

13.2. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au "Conseil de Gérance" dans cet article devra être entendue comme une référence au "gérant unique".

13.3. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4. Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B et toute décision du conseil de gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote favorable d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

13.5. Nonobstant l'Article 13.4 ci-dessus, les décisions suivantes ne peuvent être prises qu'avec le vote favorable de deux Gérants de Catégorie A:

13.5.1. Approbation du budget annuel de la Société;

13.5.2. Approbation de dépenses d'investissement de capital excédant un montant de cent mille euros (100.000,- EUR) à moins que cette décision n'ait été incluse dans le budget annuel de la Société;

13.5.3. Décision de faire une proposition aux associés pour décider d'une augmentation de capital, d'une réduction de capital, de la création ou de l'émission de parts sociales de la Société;

13.5.4. Décision concernant la distribution de profits aux associés de la Société par distributions de dividendes (intérimaires ou finaux) et la capitalisation ou la distribution de réserves de la Société, ou si la loi le requiert, décision de faire une proposition aux associés concernant ces décisions;

13.5.5. Décision concernant l'entrée dans une joint venture/partenariat avec un tiers ou de créer une filiale de la Société;

13.5.6. Décision de convoquer les associés pour décider de la liquidation ou de la dissolution de la Société;

13.5.7. Décision de convoquer les associés pour nommer ou révoquer un gérant ou un agent de la Société;

13.5.8. Décision concernant le lancement de toute procédure légale ou concernant la défense de la Société;

13.5.9. Décision de convoquer les associés pour modifier les Statuts; et

13.5.10. Décision de conclure tous contrats ou d'engager la Société pour un montant dépassant un montant devant être déterminé le cas échéant par le Conseil de Gérance.

13.6. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

14. Election, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1. Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2. Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(ent) être librement révoqué(s) à tout moments, sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

15. Convocation aux réunions du Conseil de Gérance.

15.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2. Notification écrite de toute réunion du Conseil de Gérance doit être délivrée aux gérants au minimum vingt quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être écartée en cas d'accord écrit de chacun des gérants, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel

document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du Conseil de Gérance.

15.3. Une convocation préalable n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés à un Conseil de Gérance et décident de renoncer aux formalités de convocation ou si des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance.

16. Conduite des réunions du Conseil de Gérance.

16.1. Le Conseil de Gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil de Gérance et qui sera responsable de la tenue du procès-verbal du Conseil de Gérance.

16.2. Le président du Conseil de Gérance le cas échéant, préside toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie ne peut représenter qu'un seul autre gérant.

16.4. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion, pour autant que cette réunion soit initiée de Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5. Le président du Conseil de Gérance ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.6. Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, approuver des décisions par voie de résolutions circulaires écrites, circulées par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions.

17. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signées par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants, avec au moins un Gérant de Catégorie A. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, avec au moins un Gérant de Catégorie A.

17.2. Les décisions du gérant unique seront retranscrites dans des procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

19. Commissaire - réviseur d'entreprise agréé.

19.1. Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leur fonction.

19.2. Un commissaire (ou un réviseur d'entreprises agréé le cas échéant) pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3. Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4. Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre (31) de la même année.

21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3. Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5. Sur proposition du Conseil de Gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

21.6. Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

22. Acomptes sur dividendes - Primes d'émission et primes assimilées.

22.1. Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

22.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

G. Liquidation

23. Liquidation.

23.1. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2015.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Icon TopCo S.A., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Hyungrock Nam, né en République de Corée le 11 octobre 1981 et résidant professionnellement au 88 Uisadang daero (Yoido-dong), Yeongdeungpo-gu, Seoul, République de Corée.

- Monsieur Myoung Soo Lee, né en République de Corée le 19 février 1987 et résidant professionnellement au 88 Uisadang daero (Yoido-dong), Yeongdeungpo-gu, Seoul, République de Corée.

Gérants de catégorie B:

- Madame Delphine Bircker, née à la Fère (France) le 30 mai 1981, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Carla Maria Alves Silva, née à Sao Salvador, Mirandela (Portugal) le 13 septembre 1974, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 19 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19216. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015104922/585.

(150115578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Square Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 93.432.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095645/9.

(150105748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Starmaker S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 38.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095651/9.

(150105564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

European Infrastructure Debt - Euro Fund SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulles.

R.C.S. Luxembourg B 198.112.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of European Infrastructure Debt - Euro Fund SCSp, executed under private seal on 11 June 2015

1. Partner who is jointly and severally liable.

Clause 1 - Definitions and interpretation: "European Infrastructure Debt - Euro GP S.à r.l."

European Infrastructure Debt - Euro GP S.à r.l. is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 197.480 and having a subscribed capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose and Registered Office.

(i) Name

Clause 2.3 - Name: "The business of the Partnership shall be carried on under the name "European Infrastructure Debt - Euro Fund SCSp".

(ii) Purpose

Clause 2.1 - Purpose and objective: “The corporate object of the Partnership is the holding of Investments of any kind, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of Investments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Partnership may borrow in any form and engage in all activities and transactions as the General Partner may deem necessary or advisable in connection with its purpose. In a general fashion the Partnership may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other persons in which the Partnership has an interest, as the General Partner may deem necessary, and carry out any operation which the General Partner may deem useful in the accomplishment and development of its purpose. Finally, the Partnership can perform all maintenance, administration, commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly to its purpose, in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose, as the General Partner may deem necessary or advisable.”.

(iii) Registered Office

Clause 2.5 - Registered Office: “The principal place of business of the Partnership shall be at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (...).”.

3. Designation of the manager and signatory powers.

Clause 6.13 - Authority and powers of the General Partner: “(...) the General Partner shall have full power and authority to do all things on behalf of or in relation to and, where appropriate, so as to bind the Partnership, including:

(k) on behalf of and so as to bind the Partnership and the Partners as such, to enter into, make and perform such deeds, documents, contracts, agreements, undertakings, guarantees and indemnities as the General Partner may, in its reasonable opinion, consider necessary or desirable in connection with the exercise of its powers pursuant to this clause 6.13 or otherwise in the furtherance of the Partnership's business;”.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership has commenced on 11 June 2015.

Clause 2.6 - Commencement and duration: “the Partnership shall continue until the expiry of 15 years from the First Closing Date provided however that the life of the Partnership may be extended, by the General Partner, by up to two additional one year periods.”.

Suit la traduction française du texte qui précède

STATUTS

Extraits du contrat social (le «Contrat Social») de European Infrastructure Debt - Euro Fund SCSp, signé sous seing privé le 11 juin 2015

1. Associé conjointement et solidairement responsable.

Clause 1 - Définitions et interprétation: «European Infrastructure Debt - Euro GP S.à r.l.»

European Infrastructure Debt - Euro GP S.à r.l. est une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 197.480 et dont le capital souscrit s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) (l'«Associé Commandité Gérant»).

2. Dénomination, Objet de la Commandite et Siège Social.

(i) Dénomination

Clause 2.3 - Dénomination: «La société en commandite spéciale opérera commercialement sous le nom de «European Infrastructure Debt - Euro Fund SCSp»».

(ii) Objet

Clause 2.1 - Objet et objectif: «La Commandite a pour objet social la détention d'Investissements de quelque nature que ce soit, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de quelque autre manière que ce soit, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'Investissements de quelque nature que ce soit et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Commandite peut emprunter sous quelque forme que ce soit et participer à toutes les activités et opérations que l'Associé Commandité Gérant jugera nécessaires ou souhaitables en connexion avec son objet. De manière générale, la Commandite peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Commandite a un intérêt, tel que l'Associé Commandité Gérant le jugera nécessaire, et accomplir toute opération que l'Associé Commandité Gérant pourra juger utile à la réalisation et au développement de son objet. Enfin, si l'Associé Commandité Gérant le juge nécessaire ou souhaitable, la Commandite peut accomplir toutes les opérations de maintenance, administratives, commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement à son objet, dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet.».

(iii) Siège social

Clause 2.5 - Siège social: «Le siège social de la Commandite se situe au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (...).».

3. Désignation du gérant et pouvoirs de signature.

Clause 6.13 - Capacité et pouvoirs de l'Associé Commandité Gérant: «(...) l'Associé Commandité Gérant a plein pouvoir et capacité, pour faire toute chose pour le compte de ou en relation avec, le cas échéant, en vue d'engager la Commandite, incluant:

(k) pour le compte de et afin d'engager la Commandite et les associés en tant que tel, conclure, faire et accomplir les actes, documents, contrats, conventions, engagements, garanties et indemnités que l'Associé Commandité Gérant, s'il lui semble raisonnable, considère nécessaire ou souhaitable en connexion avec l'exercice de ses pouvoirs en application de la présente clause 6.13 ou autrement dans l'exercice des activités de la Commandite;».

4. Date de début et date de fin de la Commandite.

La Commandite a commencé le 11 juin 2015.

Clause 2.6 - Commencement et durée: «la Commandite va exister pour une période de 15 ans à compter de la Première Date de Clôture sauf à ce que la durée de la Commandite soit prolongée, par l'Associé Commandité Gérant, dans la limite de deux périodes additionnelles d'un an.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015106613/90.

(150117140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Starmaker S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 38.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095652/9.

(150105666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Starmaker S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 38.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095653/9.

(150105731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

European Infrastructure Debt - Sterling Fund SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 198.113.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of European Infrastructure Debt - Sterling Fund SCSp, executed under private seal on 11 June 2015

1. Partner who is jointly and severally liable.

Clause 1 - Definitions and interpretation: "European Infrastructure Debt - Sterling GP S.à r.l."

European Infrastructure Debt - Sterling GP S.à r.l. is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 197.491 and having a subscribed capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose and Registered Office.

(i) Name

Clause 2.3 - Name: "The business of the Partnership shall be carried on under the name "European Infrastructure Debt - Sterling Fund SCSp".

(ii) Purpose

Clause 2.1 - Purpose and objective: "The corporate object of the Partnership is the holding of Investments of any kind, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of

Investments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Partnership may borrow in any form and engage in all activities and transactions as the General Partner may deem necessary or advisable in connection with its purpose. In a general fashion the Partnership may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other persons in which the Partnership has an interest, as the General Partner may deem necessary, and carry out any operation which the General Partner may deem useful in the accomplishment and development of its purpose. Finally, the Partnership can perform all maintenance, administration, commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly to its purpose, in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose, as the General Partner may deem necessary or advisable.”

(iii) Registered Office

Clause 2.5 - Registered Office: “The principal place of business of the Partnership shall be at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (...).”

3. Designation of the manager and signatory powers.

Clause 6.13 - Authority and powers of the General Partner: “(...) the General Partner shall have full power and authority to do all things on behalf of or in relation to and, where appropriate, so as to bind the Partnership, including:

(k) on behalf of and so as to bind the Partnership and the Partners as such, to enter into, make and perform such deeds, documents, contracts, agreements, undertakings, guarantees and indemnities as the General Partner may, in its reasonable opinion, consider necessary or desirable in connection with the exercise of its powers pursuant to this clause 6.13 or otherwise in the furtherance of the Partnership's business;”

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership has commenced on 11 June 2015.

Clause 2.6 - Commencement and duration: “the Partnership shall continue until the expiry of 15 years from the First Closing Date provided however that the life of the Partnership may be extended, by the General Partner, by up to two additional one year periods.”

Suit la traduction française du texte qui précède

STATUTS

Extraits du contrat social (le «Contrat Social») de European Infrastructure Debt - Sterling Fund SCSp, signé sous seing privé le 11 juin 2015

1. Associé conjointement et solidairement responsable.

Clause 1 - Définitions et interprétation: «European Infrastructure Debt - Sterling GP S.à r.l.»

European Infrastructure Debt - Sterling GP S.à r.l. est une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 197.491 et dont le capital souscrit s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) (l'«Associé Commandité Gérant»).

2. Dénomination, Objet de la Commandite et Siège Social.

(i) Dénomination

Clause 2.3 - Dénomination: «La société en commandite spéciale opérera commercialement sous le nom de «European Infrastructure Debt - Sterling Fund SCSp»».

(ii) Objet

Clause 2.1 - Objet et objectif: «La Commandite a pour objet social la détention d'Investissements de quelque nature que ce soit, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de quelque autre manière que ce soit, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'Investissements de quelque nature que ce soit et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Commandite peut emprunter sous quelque forme que ce soit et participer à toutes les activités et opérations que l'Associé Commandité Gérant jugera nécessaires ou souhaitables en connexion avec son objet. De manière générale, la Commandite peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Commandite a un intérêt, tel que l'Associé Commandité Gérant le jugera nécessaire, et accomplir toute opération que l'Associé Commandité Gérant pourra juger utile à la réalisation et au développement de son objet. Enfin, si l'Associé Commandité Gérant le juge nécessaire ou souhaitable, la Commandite peut accomplir toutes les opérations de maintenance, administratives, commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement à son objet, dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet.»

(iii) Siège social

Clause 2.5 - Siège social: «Le siège social de la Commandite se situe au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (...).».

3. Désignation du gérant et pouvoirs de signature.

Clause 6.13 - Capacité et pouvoirs de l'Associé Commandité Gérant: «(...) l'Associé Commandité Gérant a plein pouvoir et capacité, pour faire toute chose pour le compte de ou en relation avec, le cas échéant, en vue d'engager la Commandite, incluant:

(k) pour le compte de et afin d'engager la Commandite et les associés en tant que tel, conclure, faire et accomplir les actes, documents, contrats, conventions, engagements, garanties et indemnités que l'Associé Commandité Gérant, s'il lui semble raisonnable, considère nécessaire ou souhaitable en connexion avec l'exercice de ses pouvoirs en application de la présente clause 6.13 ou autrement dans l'exercice des activités de la Commandite;».

4. Date de début et date de fin de la Commandite. La Commandite a commencé le 11 juin 2015.

Clause 2.6 - Commencement et durée: «la Commandite va exister pour une période de 15 ans à compter de la Première Date de Clôture sauf à ce que la durée de la Commandite soit prolongée, par l'Associé Commandité Gérant, dans la limite de deux périodes additionnelles d'un an.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015106614/90.

(150117141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Starmaker S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 38.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095654/9.

(150106150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Steinfort Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8443 Steinfort, 4, Square General Patton.

R.C.S. Luxembourg B 114.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095656/9.

(150105494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Poivre Stabilité Secs, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.844.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of June.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Poivre Real Estate GP S.à r.l., a company incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 135476, holder of 1 management unit of the Partnership, having a nominal value of EUR 100.-,

Poivre Real Estate 1 S.à r.l., a company incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 135481, holder of 10 ordinary units of the Partnership, each having a nominal value of EUR 100.- and

Poivre Real Estate 2 S.à r.l., a company incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 135480, holder of 40 ordinary units of the Partnership, each having a nominal value of EUR 100.-,

here represented by Mrs Esther COCCO, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which proxies shall be signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, declare to be the partners (the “ Partners”) of the Partnership incorporated by the notarial deed dated 19th December 2007, an excerpt of which being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 28 February 2008, number 511.

The Partners, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Waiver of convening notices.
2. Dissolution of the Partnership with immediate effect and decision to voluntarily put the Partnership into liquidation (liquidation volontaire).
3. Granting of full discharge to the general partner of the Partnership (the GP) for the performance of its mandate.
4. Appointment of FIDES (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Partnership.
5. Granting of powers to the Liquidator to prepare a detailed inventory of the Partnership’s assets and liabilities and granting of the broadest powers to the Liquidator for the exercise of its duties especially those indicated in articles 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”). The Partnership will be therefore bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

These facts having been exposed and recognized as true by the Partners represented by their proxyholder then unanimously decided on the following:

First resolution

As the entire share capital of the Partnership is represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Partners hereby duly represented consider themselves as duly convened and hence declare to have perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Partners resolve to dissolve the Partnership with immediate effect and to voluntary put the Partnership into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Partners resolve to grant full discharge to the GP for the performance of its mandate.

Fourth resolution

The Partners resolve to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., a public limited liability company duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 41469, as Liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Partnership.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Partners resolve that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Partnership’s assets and liabilities and that the Liquidator will have the broadest powers to effect the liquidation and exercise its duties, especially those indicated in articles 144 to 148 of the Law. The Partnership will be therefore bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois du juin

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Poivre Real Estate GP S.à r.l., ayant son siège social 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135476, agissant en tant que porteur inscrit d'une unité de commandité émise par la Société d'une valeur nominale de EUR 100,-,

Poivre Real Estate 1 S.à r.l., ayant son siège social 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135481 agissant en tant que porteur inscrit de 10 unités ordinaires émises par la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune,

Poivre Real Estate 2 S.à r.l., ayant son siège social 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135480 agissant en tant que porteur inscrit de 40 unités ordinaires émises par la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune,

ici représentées par Mme Esther COCCO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des procurations données sous seing privé. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont déclaré qu'elles sont les associées (les «Associées») de la société «Poivre Stabilité S.e.c.s»), société en commandite simple du droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée avec le registre de commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 135.844 (la «Société»), constituée par acte sous seing privé en date du 19 décembre 2007, dont un extrait est publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 28 février 2008, numéro 511.

Les Associées représentées comme indiqué ci-avant, ont reconnu avoir été dûment et pleinement informées des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
3. Octroi d'une pleine et entière décharge à l'Associé Commandité de la Société (le «Gérant») pour l'exercice de son mandat;
4. Nomination de FIDES (Luxembourg) S.A., comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
5. Octroi des pouvoirs du Liquidateur pour préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et octroi des pouvoirs les plus étendus au Liquidateur pour exercer ses fonctions, et notamment ceux indiquées aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). La Société sera donc engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les Associées de la Société, présentes ou dûment représentées, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associées représentées se considèrent elles-mêmes comme ayant été dûment convoquées et déclarent avoir pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associées décident de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

Les Associées décident de donner pleine et entière décharge au Gérant pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Les Associées décident de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 41.469 comme Liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associées décident que le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour exercer ses fonctions, et notamment ceux indiquées aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). La Société sera donc engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôt.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. COCCO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: DAC/2015/10846. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106935/144.

(150117556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Sweden Lux Incentive 2012 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 174.621.

Les comptes annuels pour la période du 21/11/2012 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095660/10.

(150105881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Tiberius Commodity Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 158.211.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095664/10.

(150106247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Tishman Speyer Point Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.665.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayer, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Julien Peters, prénommé,
- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,
- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,
- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015095667/46.

(150105570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Paradisi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.017.800,00.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 159.362.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Greenglade Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 332, Agiou Andreou, Patrician Chambers, 3035 Limassol, Cyprus

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1. That the company "Paradisi Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the law of Luxembourg with a share capital of three million seventeen thousand eight hundred US dollars (USD 3,017,800), having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 159.362, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed passed before Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on February 25, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1126 of May 26, 2011 and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, on July 13, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2245 dated on September 22, 2011.

2. That the capital of the Company presently amounts to three million seventeen thousand eight hundred US dollars (USD 3,017,800) represented by three million seventeen thousand eight hundred (3,017,800) shares with a par value of one US dollar (USD 1.00) each, fully paid;

3. That the appearing person is the holder of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4. That the Sole Shareholder has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities;
5. That the Sole Shareholder declares that he has taken over all the assets and liabilities of the Company;
6. That it is witnessed that the Sole Shareholder is vested with all the assets of the company and that the Sole Shareholder shall guarantee the payment of all liabilities of the Company even if unknown at present;
7. That the liquidation of the dissolved Company is to be construed as definitely terminated and liquidated;
8. That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments;
9. That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at least at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Greenglade Limited, une société constituée sous la loi de Chypre, ayant son siège social au 332, Agiou Andreou, Patrician Chambers, 3035 Limassol, Chypre

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la société "Paradisi Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de trois millions dix-sept mille huit cents dollars (USD 3.017.800) ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.362, (la "Société"), a été constituée suivant un acte passé par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1126 du 26 mai 2011 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte dudit notaire Henri HELLINCKX, en date du 13 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2245 du 22 septembre 2011.

2. Que le capital de la Société s'élève actuellement à trois millions dix-sept mille huit cents dollars (USD 3.017.800) représenté par trois millions dix-sept mille huit cents (3.017.800) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar (USD 1,00) chacune, entièrement libérées;

3. Que la partie comparante est la détentrice de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4. Que l'Associé Unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités;

5. Que l'Associé Unique déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de la Société;

6. Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à l'Associé Unique et que l'Associé Unique assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant;

7. Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close;

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats;

9. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 juin 2015. 2LAC/2015/13321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015096229/96.

(150106612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Tracol Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 116.748.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015095672/10.

(150105555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.890.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095673/9.

(150105983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Rénovation P. Bettendorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 22A, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 96.596.

L'an deux mille quinze.

Le dix-sept juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Patrick BETTENDORF, maître-maçon, demeurant à L-7636 Ernzen, 38a, Montée d'Ernzen.

2.- Monsieur Mario CERQUEIRA MARTINS CABEÇAS, chef de chantier, demeurant à L-9455 Fouhren, 27, Walsduerferwee.

3.- Monsieur Patrick WEYRICH, technicien en électrotechnique, maître-électricien, agent d'assurance, demeurant à L-7521 Mersch, 14, op der Hatzgriecht.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

I.- Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée RENOVATION P. BETTENDORF S.à r.l., avec siège social à L-7661 Medernach, 22a, rue de Larochette, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.596 (NIN 1998 24 08 191).

II. Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juillet 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 747 du 16 octobre 1998 et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 septembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 210 du 20 mars 2001.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 juin 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 58 du 11 janvier 2002.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 janvier 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 696 du 6 mai 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 453 du 3 mars 2009.

III. Que le capital social de la société s'élève à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Que suite à un contrat de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 1^{er} janvier 2015, lequel contrat, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, les cent (100) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Patrick BETTENDORF, prénommé, quatre-vingt parts sociales	80
2.- Monsieur Mario CERQUEIRA MARTINS CABEÇAS, prénommé, dix parts sociales	10
3.- Monsieur Patrick WEYRICH, prénommé, dix parts sociales	<u>10</u>
Total: CENT parts sociales	100

Monsieur Jean KREMER, technicien, demeurant à L-9696 Winseler, 26, Naerterstrooss, Monsieur Mario CERQUEIRA MARTINS CABEÇAS et Monsieur Patrick WEYRICH, prénommés, agissant en leur qualité de gérants administratifs et Monsieur Patrick BETTENDORF, prénommé, agissant en sa qualité de gérant technique de la société, déclarent accepter la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

IV. Ensuite les comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Suite à la prédite cession de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Patrick BETTENDORF, maître-maçon, demeurant à L-7636 Ernzen, 38a, Montée d'Ernzen, quatre-vingt parts sociales	80
2.- Monsieur Mario CERQUEIRA MARTINS CABEÇAS, chef de chantier, demeurant à L-9455 Fouhren, 27, Walsduerferwee, dix parts sociales	10
3.- Monsieur Patrick WEYRICH, technicien en électrotechnique, maître-électricien, agent d'assurance, demeurant à L-7521 Mersch, 14, op der Hatzgriecht, dix parts sociales	<u>10</u>
Total: CENT parts sociales	100.»

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Jean KREMER, en tant que gérant administratif de la société et lui accordent décharge pour l'exécution de son mandat.

Les associés confirment les mandats de Monsieur Mario CERQUEIRA MARTINS CABEÇAS et Monsieur Patrick WEYRICH, prénommés, en tant que gérants administratifs et de Monsieur Patrick BETTENDORF, prénommé, en tant que gérant technique de la société.

La société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;
- par la signature individuelle de chacun des gérants administratifs jusqu'à concurrence du montant de dix mille Euros (€ 10.000.-);
- au-delà de ce montant par les signatures conjointes de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BETTENDORF, M. CERQUEIRA MARTINS CABEÇAS, P. WEYRICH, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juin 2015. Relation: GAC/2015/5191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015102602/79.

(150112075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Tyrus Capital Event S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 975.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015095674/10.

(150105259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Tyrus Capital Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 525.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015095675/10.

(150105258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

TDK Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 67.690.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095679/9.

(150106133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Axius European CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.995.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Shehzaad Atchia et de Monsieur Fabrice Rota en tant qu'administrateurs de la Société;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchèque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Madame Maud Meyer, née le 25 mai 1982 à Amiens (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Marketa Stranska;

* Monsieur Erik van Os;

* Madame Maud Meyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Pour la Société

Erik van Os / Maud Meyer

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015102732/25.

(150112465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Tilma Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.570.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.06.2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015095685/12.

(150105270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Weinberg Real Estate Co-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.569.

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de juin,

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à, Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mr. François-Xavier Lanes, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en qualité de mandataire de WEINBERG REAL ESTATE COINVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.569 (la Société), constituée par un acte reçu par le notaire Meyers, notaire résidant à Rambrouch, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2479 en date du 7 octobre 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, en date du 26 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1121 en date du 29 avril 2015 (les Statuts).

En date du 9 juin 2015, le conseil d'administration de la Société a pris des résolutions écrites (les Résolutions) relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont un exemplaire certifié conforme restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant demande au notaire instrumentant de constater que:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société anonyme, conformément à l'acte de constitution acté par le notaire Meyers, notaire résidant à Rambrouch, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et numéro 2479 en date du 7 octobre 2013.

II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

III. Le capital social actuel de la Société est de quatre cent quatre-vingt-six mille neuf euros (EUR 486.009,-).

IV. Conformément à l'article 6.1. des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros), divisé en quatre cent quatre-vingt-six mille neuf (486.009) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et dix classes d'actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune:

- (a) 101.400 actions de classe A (les Actions de Classe A);
- (b) 101.399 actions de classe B (les Actions de Classe B);
- (c) 101.399 actions de classe C (les Actions de Classe C);
- (d) 101.399 actions de Classe D (les Actions de Classe D);
- (e) 101.399 actions de Classe E (les Actions de Classe E);
- (f) 101.399 actions de Classe F (les Actions de Classe F);
- (g) 101.399 actions de Classe G (les Actions de Classe G);
- (h) 101.399 actions de Classe H (les Actions de Classe H);
- (i) 101.399 actions de Classe I (les Actions de Classe I); et

(j) 101.399 actions de Classe (les Actions de Classe J),

V. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et mandaté pour une période de 5 (cinq) ans à compter du 31 juillet 2013 aux fins de faire produire tous ses effets à l'augmentation du capital social mentionnée à l'Article 6.1, sans qu'une décision supplémentaire de l'Assemblée Générale ne soit requise, et après avoir pris acte par écrit que les termes et conditions des présents Statuts ont été respectés et remplis. En particulier, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté aux fins de:

(i) faire produire tous ses effets à toutes les augmentations de capital social effectuées en application de l'Article 6.1, en tout ou partie dans la limite du capital social autorisé;

(ii) veiller à ce que ces augmentations de capital et les modifications subséquentes des présents Statuts soient enregistrées devant un notaire Luxembourgeois; et

(iii) procéder à de telles émissions sur la base du rapport présenté à l'Assemblée Générale sur les circonstances et les prix des émissions d'Actions dans la limite du capital social autorisé, comme mentionné ci-dessous à l'Article 6.4 et dans les limites prévues par cet Article et conformément à l'Article 32-3(5) de la Loi sur les Sociétés.

Conformément aux Résolutions, le conseil d'administration de la Société, a décidé d'augmenter, en date du 9 juin 2015, le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 83.495,-) de manière à fixer le capital social de la Société à cinq cent soixante-neuf mille cinq cent quatre euros (EUR 569.504,-), par l'émission de quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze (83.495) nouvelles actions ordinaires ayant les mêmes droits que les actions ordinaires existantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et intégralement libérées.

Dès lors le comparant déclare que le conseil d'administration de la Société a accepté la souscription de toutes les nouvelles actions ordinaires et que ces nouvelles actions ont été payées par des apports en numéraire comme définit dans les Résolutions.

L'ensemble de quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze (83.495) nouvelles actions ordinaires de la Société ayant toutes été complètement libérées par un paiement en espèce, le montant de quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 83.495,-) a été mis à la libre disposition de la Société dont la preuve en a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

VI. En conséquence de l'augmentation de capital réalisée, l'article 6.1 et 6.2 des Statuts sont modifiés comme suit:

« Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social autorisé de la Société est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), divisé en 569.504 actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et dix classes d'actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune:

- (a) 93.055 actions de classe A (les Actions de Classe A);
- (b) 93.049 actions de classe B (les Actions de Classe B);
- (c) 93.049 actions de classe C (les Actions de Classe C);
- (d) 93.049 actions de Classe D (les Actions de Classe D);
- (e) 93.049 actions de Classe E (les Actions de Classe E);
- (f) 93.049 actions de Classe F (les Actions de Classe F);
- (g) 93.049 actions de Classe G (les Actions de Classe G);
- (h) 93.049 actions de Classe H (les Actions de Classe H);
- (i) 93.049 actions de Classe I (les Actions de Classe I); et
- (j) 93.049 actions de Classe J (les Actions de Classe J), ensemble, les Actions.

6.2. Le capital social émis dans le cadre du capital autorisé de la Société est de cinq cent soixante-neuf mille cinq cent quatre euros (EUR 569.504.-), représenté par cinq cent soixante-neuf mille cinq cent quatre (569.504) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents (EUR 1.300,-).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F.-X. LANES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 juin 2015. Relation: DAC/2015/10149. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 juin 2015.

Référence de publication: 2015098793/96.

(150108078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

TOP Audit, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095688/9.

(150105681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Top Secret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Weiswampach, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 180.257.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015095689/10.

(150105587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

TS Holdings (Paris) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.108.225,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.835.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015095699/46.

(150105176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

TS ODS Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.555.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015095700/46.

(150105071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Rivka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIVKA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015098635/2.

(150108232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Dornach, Société Anonyme.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 148.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.06.15.

Signature.

Référence de publication: 2015095972/10.

(150106236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Dornach, Société Anonyme.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 148.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.06.15.

Signature.

Référence de publication: 2015095973/10.

(150106237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Dornach, Société Anonyme.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 148.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.06.15.

Référence de publication: 2015095974/10.

(150106238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

DV III General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DVIII General Partner S.A.

Référence de publication: 2015095976/10.

(150106984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.
